

LES PARCOURS DU PATRIMOINE, LEVIER DE VALORISATION DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE DE BAIE-MAHAULT



AGENDA 2030 - ODD



CULTURE 21: ACTIONS - ENGAGEMENTS

- 2. PATRIMOINE, DIVERSITÉ ET CRÉATIVITÉ
- 3. CULTURE ET ÉDUCATION
- 9. GOUVERNANCE CULTURELLE

PATRIMOINE, ESPACE PUBLIC, ÉDUCATION,
PROMOTION, COOPERATION, PARTICIPATION,
ENVIRONNEMENT

1. Contexte

L'histoire de Baie-Mahault, s'est constituée par et autour des migrations et des mobilités. Les mouvements migratoires ont puissamment contribué à modeler notre démographie et à former une société originale, pluriethnique aboutissant à la cohabitation et au brassage de cultures diverses, donnant lieu à un patrimoine culturel et immatériel riche :

- Un **patrimoine naturel** (littoral, mangrove, biodiversité) ;
- Un **patrimoine matériel** (bâties) ;
- Un **patrimoine immatériel** (« gwo ka » (musiques, danses et chants traditionnels, inscrits au patrimoine de l'UNESCO)) ;
- Un **patrimoine mémoriel**, (histoire coloniale).

2. Baie-Mahault et la culture

Dès 2001, l'équipe municipale fait de la démocratisation culturelle un leitmotiv.

Dans un souci de conciliation de la politique d'urbanisme et d'aménagement, avec la politique culturelle, la municipalité a entrepris l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme – PLU, qui vise à protéger l'ensemble du patrimoine naturel (coupures vertes, 381 zones d'embouchure, milieu marin et leur biodiversité) du Plan d'Aménagement de Développement Durable – PADD, qui prévoit la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti urbain et rural, et de renforcer les solidarités écologiques, et d'une Charte du patrimoine qui elle, recense le patrimoine bâti, naturel, mémoriel et immatériel.

Le projet les « Parcours du Patrimoine » s'articule autour de 5 axes de développement pour les années à venir :

- Développement de partenariats locaux, régionaux et internationaux ; Définition des prémisses d'un projet de développement culturel durable du territoire avec tous les acteurs (Gouvernance) ;
- Construire une identité locale à travers un patrimoine commun (Cohésion sociale)
- Participer à la promotion touristique des territoires (Attractivité du territoire) ;
- Protéger, préserver et valoriser les patrimoines et participer à la promotion touristique ; aider à la mise en œuvre de la citoyenneté (Stratégie d'aménagement) ;
- Participer à la promotion touristique des territoires avec Cap Excellence, la communauté d'agglomération (Coopération communautaire).

L'OBJECTIF EST DE FAIRE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE DES LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL PAR LA VALORISATION DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE.

Les engagements de Culture 21 Actions sont respectés :

- L'exercice des **Droits culturels**, à travers la participation citoyenne ;
- Des livrets pédagogiques promeuvent le **droit à l'éducation** ;
- Le développement des projets scolaires est un accélérateur de la **responsabilité environnementale du citoyen** ;
- La co-construction des projets renforce la **démocratie participative**. Elle accroît la **cohésion sociale** par l'appropriation identitaire du territoire ;
- Le patrimoine est recensé dans le **plan local d'urbanisme** et a donné lieu à une Charte du Patrimoine ;
- Le projet culturel dans son ensemble crée des espaces de concertation, des méthodes de travail avec tous les acteurs impliqués, pour une **gouvernance** efficiente ;



La création des « Parcours du patrimoine » a clairement contribué à dynamiser les politiques culturelles. C'est un concept innovant, qui met en lumière et renforce la diversité culturelle du territoire.

Notre projet, intégré à une démarche globale de développement culturel durable, trouve échos dans 5 ODD : éducation, réduction des inégalités, villes durables, paix et institutions solides, et, enfin alliances et partenariats pour la réalisation des objectifs.

3. Objectifs et mise en œuvre du projet

3.1. Objectifs principaux et spécifiques

La ville de Baie-Mahault joue un rôle de carrefour économique de la Guadeloupe. Ce projet de valorisation du patrimoine a démontré que l'attractivité du territoire peut également provenir de la diversité culturelle de la ville.

Par conséquent, l'objectif général est :

Faire de la culture, et plus singulièrement du patrimoine, un levier de développement territorial par la valorisation de la diversité culturelle.

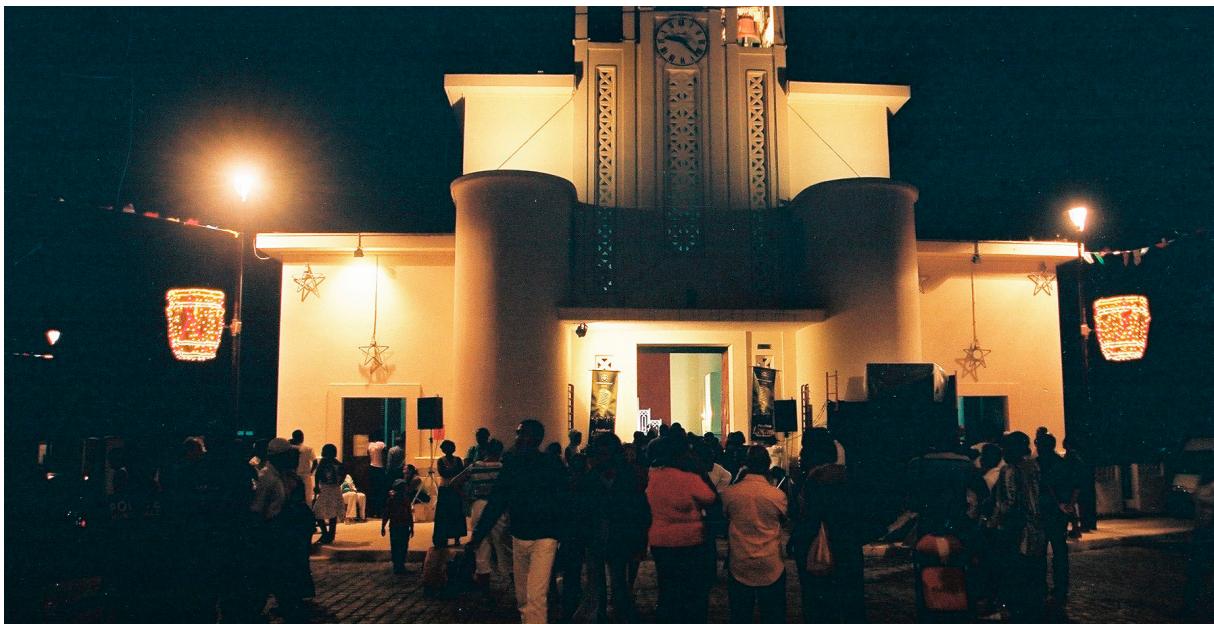
Objectifs spécifiques

- Contribuer au Schéma de développement durable ;
- Participer à la transversalité et à la mutualisation des compétences au sein de la collectivité ;
- Valoriser et intégrer le patrimoine dans une culture partagée ;
- Créer du lien social pour construire une identité commune prenant en compte les valeurs individuelles.

3.2. Développement du projet

Principales actions développées

Le **Plan Local d'Urbanisme** élabore des orientations pour la mise en valeur et le zonage spécifique pour la protection du patrimoine et la mise en place d'actions de sauvegarde, reflétant la diversité culturelle du territoire.



Le parcours « Sur les traces d'Ignace et de ses compagnons »

Le parcours matérialise, via l'installation d'une sculpture, de panneaux d'information et d'interprétation, de visites guidées, et la réalisation d'expressions théâtrales et musicales, une partie de l'itinéraire emprunté par Joseph Ignace et de ses compagnons lors de la guerre de 1802, contre le rétablissement de l'esclavage, aboli en 1794.

Objectifs :

- Matérialiser un pan de notre histoire, pour son appropriation par le citoyen
- Valoriser le secteur dont les rues portent les noms des combattants de 1802
- Identifier le lieudit « Birmingham » comme haut lieu historique

La restauration du monument aux morts

Réalisé en 1935, le monument aux morts de Baie-Mahault est une sculpture de style art-déco, d'une iconographie exceptionnelle. Il représente un élément important du passé colonial de la Guadeloupe. Sa restauration s'est accompagnée de plusieurs activités participative : dépôt de gerbes, pièce théâtrale, lecture de textes et création d'une exposition extérieure, permanente et accessible à tous.

Objectifs :

- Valoriser les soldats baie-mahaultiens partis défendre la France lors de la Première guerre mondiale
- Compléter la liste de ces soldats inscrits sur l'œuvre
- Démontrer la singularité de l'œuvre

La dénomination des voies, places et bâtiments publics

Un acte juridique et intellectuel de portée pratique. Il s'agit de réaliser le plan d'adressage des voies et bâtiments publics, en consultation avec les associations de quartiers et les résidents, avec une visée culturelle.

Objectifs :

- Créer un Service d'Information Géographique,
- Elaborer une cartographie de la ville,
- Diffuser une meilleure communication,
- Organiser de manière efficiente le ramassage des déchets, les circuits scolaires
- Faciliter l'identification des lieux de rencontres, et leur géolocalisation



La création d'une Aire Marine Educative (AME) sur le littoral nord de la ville

L'AME est une zone maritime littorale de petite taille, portée par l'Agence Française de la Biodiversité, en partenariat avec les Rectorats et gérée de manière participative par 50 élèves d'une école élémentaire. L'AME constitue un projet pédagogique et écocitoyen de connaissance et de protection du milieu marin par des jeunes publics.

L'aire marine choisie par la ville présente une superficie de 300 m² environ. Elle se caractérise par une diversité de paysages (naturel, marin et urbain) et par une protection environnementale internationale.

Objectifs :

- Reconquérir la biodiversité
- Promouvoir l'écocitoyenneté
- Valoriser le patrimoine naturel à l'échelle internationale

Mesures pour sauvegarder l'identité du patrimoine immatériel, symbolisé par le "Gwo Ka"

L'espace Jabrun, ancienne exploitation agricole, est un haut lieu de l'expression du "gwo ka" à Baie-Mahault.

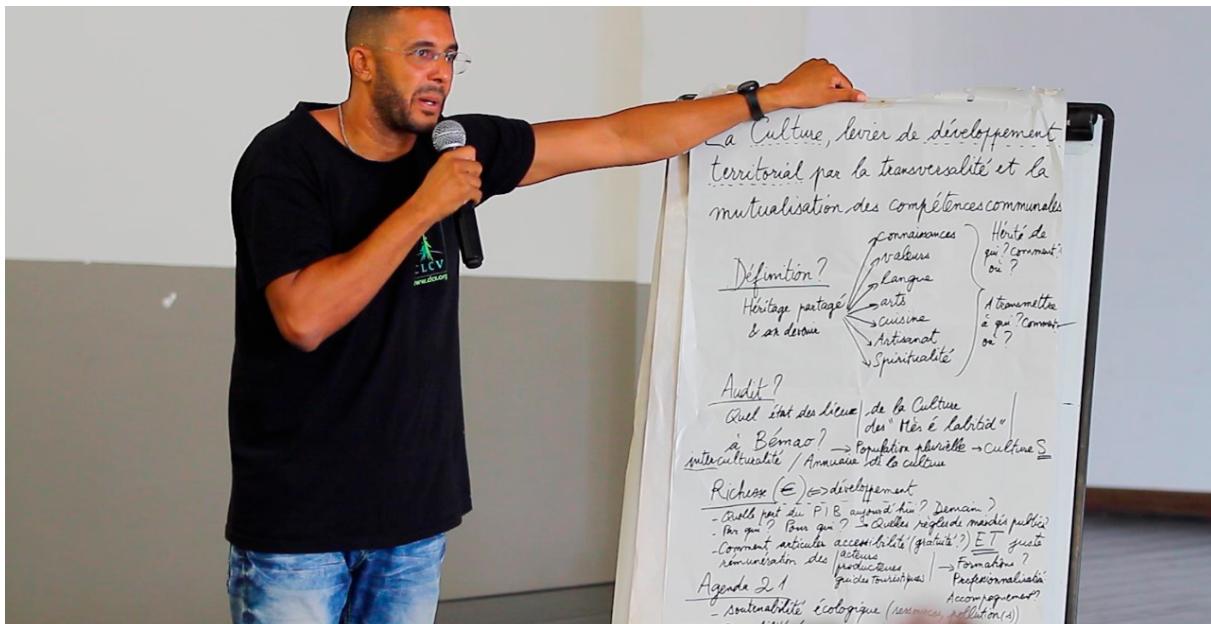
En 2006, la municipalité entreprend de réhabiliter le secteur de Jabrun. En 2012, elle décide de perpétuer la mémoire des amarreuses de Jabrun, par une création artistique.

D'autres actions ont également été mises en place à travers la dénomination de maisons de quartiers et d'espaces culturels aux noms de personnalités du GwoKa.

4. Impacts

4.1. Impacts directs

De manière générale, une redynamisation de la ville s'est opérée par la démocratie participative des citoyens, avec une meilleure prise en compte de la protection de l'environnement, et une prise de conscience de la diversité culturelle baie-mahaultienne. Par ailleurs, l'économie et l'attractivité du territoire de l'agglomération, Cap Excellence, sont relancées, par le tourisme notamment.



4.2. Évaluation

Ce projet est une mesure pilote, intégrée au Plan stratégique de l'action culturelle validé en conseil municipal. Les principaux résultats ont été : l'adhésion des jeunes de la collectivité ; la garantie de la représentation de la société civile dans sa diversité avec plus d'une dizaine de quartiers, des associations, artistes, acteurs culturels et élus ; et, enfin, l'amélioration de la gouvernance culturelle, de la démocratie participative et de la coopération locale pour faire de la culture un levier de développement territorial, par la transversalité et la mutualisation de compétences.

4.3. Facteurs clefs

La réussite de ce projet est conditionnée par l'appropriation totale - des élus, décideurs, et par l'adhésion effective des citoyens.

Élus et décideurs ont pris part à des réunions de commissions culturelles et des séances du conseil municipal pour valider le projet. Cela a donné lieu à l'insertion du Plan stratégique de l'action culturelle et du projet, dans le contrat de mandature 2020-2026.

L'adhésion des citoyens s'est illustrée par la présence active d'hommes et de femmes, membres d'associations de quartiers, lors des réunions de concertation, et de co-construction de programmes de travail et du projet, en particulier.

4.4. Continuité

Pour poursuivre le développement et la mise en valeur de notre diversité culturelle, trois axes de travail seront mis en œuvre :

- Organisationnel : création de comités de pilotage et scientifique et poursuite des groupes collaboratifs
- Technique : inventaire du patrimoine, matérialisation des parcours, création d'outils pédagogiques et scolaires, numérisation des sites, labellisation « Ville d'art et d'histoire », mise à jour de la Charte du patrimoine de 2012 et intégration du projet dans les schémas intercommunaux de territoire
- Financier : demandes au niveau local, national et européen.



5. Plus d'informations

La Ville de Baie-Mahault a été candidate à la quatrième édition du « Prix International CGLU – Ville de Mexico – Culture 21 » (novembre 2019-mai 2020). Le Jury du Prix a élaboré son rapport final en juillet 2020 et a demandé à la Commission culture de CGLU de faire rayonner ce projet comme étant une pratique exemplaire de la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la Culture, et comme mention spéciale de la quatrième édition du Prix.

Cette fiche a été réalisée par Chantale Lauriette, Directrice des Affaires Culturelles, Baie-Mahault, Guadeloupe, France.

Contact : [chantal.lauriette\(at\)baiemahault.fr](mailto:chantal.lauriette(at)baiemahault.fr)

Avec le soutien de



L'Union Européenne

Ce document a été réalisé avec le soutien financier de l'Union européenne. Le contenu de ce document est de la responsabilité de CGLU et sous aucun prétexte il ne peut être interprété comme le reflet du positionnement de l'Union européenne.



Suède
Sverige

Ce document a été financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, Asdi. Asdi ne partage pas nécessairement les opinions exprimées dans ce document. La responsabilité de son contenu incombe entièrement à l'auteur.